

## Aide financière petit matériel à la vie au domicile pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap

### Utilisation et fonctionnement:

L'acquisition de ce petit matériel, accessoires et fournitures d'aide à la vie doit permettre de faciliter et de favoriser l'autonomie et le maintien au domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap.



### Conditions à remplir :

- Habiter Nîmes,
- Avoir 60 ans et plus ou présenter un handicap de type: sensoriel, moteur, cognitif ou psychique,
- Justifier d'un problème de santé altérant les actes de la vie courante, et/ou en situation de handicap, d'invalidité partielle ou totale.

### **Attribution :**

Auprès du CCAS au 04 66 76 84 84

La situation sera évaluée par les agents du CCAS.

Pièces à fournir:

- Prescription médicale, Para Médicale, Médico- Sociale,
- Rapport justifiant la demande,
- Devis détaillé: achats + remboursement CPAM, Mutuelle, autres...
- Justificatifs de ressources: CAF, RFR...
- Justificatifs HDPC: AAH, Carte d'invalidité...-
- Justificatifs de domicile: bail...

### **Modalités de la demande :**

Sur prescription :

- Médicale : prescription du généraliste, du spécialiste, .....)
- Paramédicale et médico-sociale : Kiné, Ergothérapeute, psychomotricien, Assistantes Sociales, professionnel assermenté,
- Partenaires médicaux sociaux et du Handicap.

Chaque demande fera l'objet d'une évaluation sociale par les instructeurs du pôle social personnes fragiles du CCAS au domicile du demandeur.

Le montant de l'aide sur le reste à charge de la facture ou du devis sera fixé par les membres de la commission permanente,

Une seule aide sera accordée par an en tenant compte de la date de la dernière décision.

Le paiement de l'aide sera effectué directement au fournisseur sur présentation de la facture détaillée qu'elle soit unique ou multiple.

Permanence téléphonique **04.66.76.84.84**

Le Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi de 13h30 à 16h30

14 rue des Chassaintes - CS 91008 - 30906 NIMES CEDEX 2 - ccas@ville-nimes.f